

# **Claudien et la parole politique : de la délégation de parole dans l'invective à la *parrhêsia***

Charlotte BALANDRAUD  
(Université Charles de Gaulle – Lille 3  
UMR 8164 – HALMA-IPEL)  
[charlotte.balandraud@univ-lille3.fr](mailto:charlotte.balandraud@univ-lille3.fr)

## **1. INTRODUCTION**

### **1.1. Contexte et corpus**

Fondateur du panégyrique et de l'invective en vers, ou peu s'en faut<sup>1</sup>, et doté d'un talent poétique tel qu'il a conduit le régent d'Occident Stilicon<sup>2</sup> à s'attacher ses services, Claudien lit successivement en public en 396 et en 397<sup>3</sup> les deux livres de son invective *Contre Rufin* : devant la cour réunie à Milan, le poète attaque violemment le ministre de l'Empereur d'Orient Arcadius. Deux ans plus tard, en 399, il prononce le livre I du *Contre Eutrope*, qui vise à jeter le discrédit sur son successeur, le consul eunuque Eutrope. Les deux poèmes concernent donc des cibles orientales (et ennemies politiques de Stilicon), alors qu'elles s'adressent probablement à un public occidental<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> J.-L. CHARLET (2000 : xxxvii). Pour une analyse de la place de l'invective politique dans la littérature gréco-romaine, voir J. LONG (1996 : 65-106).

<sup>2</sup> Lorsque Théodose meurt en 395, ses deux fils, Arcadius et Honorius, sont trop jeunes pour gouverner seuls. Aussi sont-ils placés sous la tutelle de Rufin pour le premier, à qui échoit l'Orient, et sous celle de Stilicon pour le second, qui reçoit le gouvernement de l'Occident. Sur le contexte historique et politique de l'écriture et de la récitation des ces poèmes, voir notamment l'introduction de J.-L. CHARLET à son édition de l'œuvre politique de Claudien (CHARLET 2000 : ix-xxxv).

<sup>3</sup> A. CAMERON (1970) indique sa reconstitution personnelle des conditions de récitation des deux œuvres du corpus (la question de la chronologie des œuvres de Claudien reste en effet controversée, nos connaissances sur la vie du poète étant fort limitées) : d'après lui, le *Contre Rufin*, I a été récité à Milan au début de l'année 396, le *Contre Rufin*, II a été récité à Milan à la fin de l'été 397, et le *Contre Eutrope*, I a été récité à Milan au printemps 399.

<sup>4</sup> A. CAMERON (1970) appuie cette idée sur le fait que le latin n'était plus la langue de tous les jours à Constantinople. Le fait que la plupart des poèmes de Claudien traitent de la

Dans ses poèmes politiques, Claudien entend imposer l'action de Stilicon à un public qui ne lui est pas forcément acquis, et attaquer des figures légitimes du gouvernement de l'Empire d'Orient : comment imposer sa voix dans un contexte historique et politique qui limite la liberté de parole ? En effet, parce qu'à Rome la polémique ouverte est mal venue, tant au plan législatif et politique qu'au plan rhétorique et littéraire, la prudence est de mise quand il s'agit de s'en prendre à un haut dignitaire de l'État d'Orient. L. Pernot (1993) souligne l'impossibilité sous l'Empire de blâmer l'empereur régnant ou ses représentants, ainsi que sa conséquence, à savoir le fait que l'opposition politique doit dans ces conditions passer par les formes des remontrances détournées, des libelles anonymes, des *uersus populares*. Il faut parvenir à échapper à la législation, soit en passant par des formes qui ne sont pas officielles, soit en passant par un discours à double entente : il convient d'user d'une stratégie de détournement qui permet de faire entendre au public un discours polémique que le destinataire ne doit pas percevoir. Ces stratégies de codage s'inscrivent ainsi dans une dialectique complexe : d'une part le code peut être compris par l'empereur, et doit l'être par le public auquel on s'adresse ; d'autre part le prince ou le personnage officiel auquel on s'adresse ne doit pas perdre la face quoi qu'il en soit – d'où la nécessité que les attaques contre lui ne soient pas directes.

Pour contourner ces obstacles, Claudien emploie différentes stratégies en lien avec les figures de l'interlocution<sup>5</sup>, particulièrement l'apostrophe et la question rhétorique. Les passages d'interlocution, liés de près à la présence du poète et propices à l'expression du jugement du locuteur par rapport à ce dont il parle, deviennent dès lors le lieu où vont se dessiner modèles et contre-modèles de l'action politique à mener pour diriger l'Empire : Claudien se fait à la fois le champion de Stilicon, et le pourfendeur de Rufin et d'Eutrope devant l'Empereur et l'aristocratie sénatoriale. L'utilisation de l'apostrophe<sup>6</sup> et des questions rhétoriques

---

politique orientale de Stilicon pourrait faire penser qu'il avait aussi en tête un public en Orient. A. Cameron soutient toutefois que l'orientation du traitement des affaires orientales les destinait à un public occidental. Néanmoins, il reconnaît que l'on retrouve chez lui des thèmes qui auraient pu être destinés à toucher, en même temps, un public oriental. Il ajoute que si le *Contre Eutrope*, le poème qui a le plus à voir avec l'Orient, ne peut pas avoir créé l'impopularité du consul, il a pu avoir tout du moins une influence sur certains des éléments les plus conservateurs et pro-Occident de Constantinople. Sur la question du public visé par Claudien, voir également J. LONG (1996 : 195-219).

<sup>5</sup> Nous définissons ici l'interlocution comme l'interaction mise en place entre un locuteur et un destinataire, où le destinataire est susceptible de devenir lui-même un locuteur (C. KERBRAT-ORECCHIONI 1980 : 26).

<sup>6</sup> G. SERBAT (1996 : 90) indique comme étant l'une des fonctions du vocatif d'exprimer un jugement, élogieux ou dépréciatif, vis-à-vis de l'interlocuteur : se superpose à l'appel une

permet à Claudien de changer en cibles directement prises à partie les coupables des vicissitudes que connaît l'Empire, et il se donne contre elles les moyens de l'attaque satirique. C'est elle qui lui permet en effet à la fois d'exprimer son indignation et de légitimer sa colère, qui ne doit pas paraître outrancière ou débridée, sous peine de perdre toute efficacité<sup>7</sup>. Son usage des interrogations oratoires lui offre de surcroît le moyen de forcer son public à adopter son point de vue tout en voilant la présence du poète comme origine de ce point de vue<sup>8</sup>. Outre de telles charges, Claudien parvient également à esquisser pour l'Empire une politique dont Rome est le centre, et où Stilicon est l'homme d'État idéal que doit suivre l'Empereur d'Occident Honorius. Les passages d'interlocution pris en charge par le poète sont de fait le lieu où se rencontrent les influences, non seulement satiriques, mais aussi épiques, de Claudien : il met au service de l'éloquence épideictique les ressources de l'épopée, en en

---

information ou un commentaire sur une qualité qui appartient en propre au destinataire et le définit comme pourrait le faire son nom, de manière subjective bien sûr.

<sup>7</sup> W. S. ANDERSON (1964) explique à propos du genre satirique l'ambiguïté du sentiment de la colère à Rome, en s'appuyant sur Sénèque : pour le milieu intellectuel romain, elle est à la fois un sentiment noble, et un grave défaut. Si elle peut être utilisée dans un contexte rhétorique ou dans l'éloquence épideictique pour soulever les passions de l'auditoire, elle peut aussi l'aliéner quand elle se fait excessive : au lieu de persuader, le satiriste indigné court le risque de se montrer irrationnel et incohérent. Cette méfiance vis-à-vis de la colère se retrouve aussi dans la rhétorique : voir l'analyse de la place de la polémique dans la rhétorique ancienne par M. BARATIN (2003 : 255-262), qui montre toutes les difficultés que posent *uituperatio*, *eloquentia canina* ou *petulantia* chez Cicéron et Quintilien. Certes, ces études concernent une époque bien antérieure à celle de Claudien, mais nous lisons chez lui un travail particulier sur la légitimation de la colère : cf. notre deuxième partie.

<sup>8</sup> La question rhétorique a en effet cet avantage par rapport à l'apostrophe qu'elle implique une connivence entre l'émetteur et le récepteur : en plus de réveiller les consciences, Claudien désigne la voie à suivre, et le public ne peut que s'accorder avec lui. La question rhétorique, au lieu de demander une vraie réponse, contient sa propre réponse en elle-même : plus qu'une question, c'est en réalité une transformation de la simple assertion, masquée sous l'apparence d'une interrogation, et que la figure renforce vigoureusement. Mais c'est au destinataire de faire la transformation : la conclusion est la sienne, pas celle dictée par le poète. Cf. ce que dit Donat à propos d'un passage du *Phormion* (*Abi, sis, insciens. Cuius tu fidem in pecunia perspexeris, uerere verba ei credere, ubi quid mihi lucrast te fallere ?*, 59-62) : *Significantius dixit quid quam si diceret nihil* (« il dit *quid* de manière plus expressive que s'il disait *nihil* (rien) »). Toujours dans son commentaire du *Phormion*, on lit à propos de la question *Cedo dum, en umquam iniuriarum audisti mihi scriptam dicam ?* (329) : *Plus est hoc quod per interrogationem intulit, quam si diceret numquam mihi scripta est iniuriarum dica* (« Parce qu'il le prononce sur le mode interrogatif, c'est plus fort que s'il disait *numquam mihi scripta est iniuriarum dica* (jamais on ne m'a assigné en dommages) »). De même, il commente ainsi un passage de *L'Andrienne* (*Qua de re ?*, 184 : « Sur quoi ? ») : *Negantis uim habet haec interrogatio ; plus est enim Qua de re ? quam nihil* (« Cette question a ici la fonction d'une négation, car *qua de re* est plus fort que *nihil* »).

reprenant notamment le mètre, l'appareil mythologique, certaines formes de prise de parole. Ainsi le commentaire du poète oriente l'épopée et l'épopée accrédite le commentaire – c'est ce que note J.-L. Charlet (2000 : xxxviii-xxxix) dans l'introduction à son édition de Claudien dans la CUF :

« On voit [...] combien l'épopée politique et l'épyllion panégyrique se rapprochent : le récit épique devient louange et le panégyrique prend une tonalité héroïque. »

Mais la tâche que se donne Claudien est particulièrement ardue : l'éloge et le blâme traditionnels ne suffisent pas. Or la voix du poète n'est pas la seule à retentir dans ses poèmes, et nous pensons que les multiples voix de ses personnages contribuent à rendre possible l'expression d'un discours empreint d'une certaine liberté de parole. C'est ce phénomène que nous voudrions étudier, dans le *Contre Rufin* et dans le livre I du *Contre Eutrope*<sup>9</sup>.

## 1.2. Prosopopée et rhétorique du discours épideictique

L. Pernot (1993 : 399-403) a précisé quel était l'usage habituel de ce que nous pourrions appeler le discours direct des personnages<sup>10</sup> dans l'éloquence épideictique, et il définit sous le nom de prosopopée la « figure par laquelle l'orateur cesse de parler en son nom et prête fictivement sa voix à un autre locuteur, quel qu'il soit ». La *Rhétorique à Hérennius*, qui nomme la figure *conformatio*, nous enseigne que le personnage que l'on fait parler (absent, muet ou abstrait), doit parler de façon conforme à sa *dignitas* :

*Her. 4, 66 : Conformatio est, cum aliqua, quae non adest, persona confingitur quasi adsit, aut cum res muta aut informis fit eloquens, et*

---

<sup>9</sup> Nous empruntons le texte et la traduction du *Contre Rufin* à l'édition des poèmes politiques de Claudien dans la CUF par J.-L. CHARLET (2000), et le texte du *Contre Eutrope* à l'édition de Claudien par M. PLATNAUER (1922). Pour ce dernier poème, les traductions sont personnelles.

<sup>10</sup> Par l'appellation « discours direct des personnages », nous entendons un discours syntaxiquement autonome et non transposé, présenté comme la reproduction des paroles réelles – ou présentées comme telles – prononcées par un personnage distinct du poète, et dont l'énonciateur est ce personnage lui-même : cf. L. ROSIER (1999 : 11-62). Nous incluons dans notre étude les passages de discours direct proprement dits, prononcés par un seul personnage et reproduisant un discours pouvant avoir été véritablement prononcé à haute voix, et ceux qui donnent à entendre par exemple la voix d'un groupe de personnes, et qui ne peuvent donc être qu'une reconstruction, car leur forme et leur insertion dans l'économie de nos invectives sont similaires.

*forma ei et oratio attribuitur ad dignitatem accommodata, aut actio quaedam (...).*

« La personnification consiste à mettre en scène une personne qui n'est pas là, comme si elle était présente, ou à donner la parole à une chose muette ou abstraite, et à lui attribuer une forme, un langage en accord avec son caractère, ou encore une sorte d'activité (...). »

C'est donc une manière de définir le caractère du locuteur. Mais elle a une autre caractéristique bien particulière : elle permet d'introduire une figure d'autorité. Quintilien nous permet de préciser cet usage, en lui en adjoignant un autre, celui qui consiste à retirer tout crédit à l'adversaire en lui faisant tenir des propos invraisemblables quand il se parle à lui-même :

Quint. 9, 2, 29-30 : *Illa adhuc audaciora et maiorum, ut Cicero existimat, laterum, fisiones personarum, quae prosopopoiiai dicuntur : mire namque cum uariant orationem tum excitant. His et aduersariorum cogitationes uelut secum loquentium protrahimus (qui tamen ita demum a fide non abhorrent si ea locutos finxerimus quae cogitasse eos non sit absurdum), et nostros cum aliis sermones et aliorum inter se credibiliter introducimus, et suadendo, obiurgando, querendo, laudando, miserando personas idoneas damus. Quin deducere deos in hoc genere dicendi et inferos excitare concessum est. Urbes etiam populique uocem accipiunt.*

« Plus audacieuse, et, de l'avis de Cicéron, exigeant un plus grand effort est l'intervention imaginaire de personnages, qui est appelée 'prosopopée'. C'est une figure merveilleuse pour donner au discours de la variété et surtout de l'animation. Grâce à elle, nous dévoilons les pensées de nos adversaires, comme s'ils s'entretenaient avec eux-mêmes, mais on ne le croira que si nous les représentons avec des idées qu'il n'est pas absurde de leur attribuer ; de plus, nous pouvons introduire ainsi d'une manière convaincante des conversations tenues par nous avec d'autres et par d'autres entre eux et, en leur attribuant des conseils, des objurgations, des plaintes, des éloges, des accents de pitié, nous leur donnons les caractères qui conviennent. Il y a plus : à l'aide de cette forme de langage, il est permis de faire descendre les dieux du ciel et d'évoquer les morts. Les villes même et les peuples reçoivent le don de la parole. »

Claudien utilise précisément la figure dans ces deux orientations.

## 2. LA COLÈRE AUX DEUX VISAGES DANS LE *CONTRE RUFIN*

Dans le *Contre Rufin*, Claudien met à profit les figures de l'interlocution que le poète emploie lorsqu'il parle en son nom, en les faisant jouer de différentes manières afin de légitimer son indignation à la manière d'un poète satiriste comme Juvénal, qui multiplie les angles d'attaque et les tons.

### 2.1. Dans le *Contre Rufin, I* : la Vertu indignée contre le Vice enragé

#### 2.1.1. La rage du Vice

Après le proème où le poète s'interroge sur le sens que l'on peut donner à un scandale tel que la possibilité d'un Rufin, l'invective s'ouvre sur un *τόπος* du genre épique, mais traité d'une manière bien particulière : il s'agit d'un *concilium deorum* modifié qui devient un conseil des Furies, et qui est infléchi vers la satire<sup>11</sup>. C'est là qu'intervient la première délégation de parole *via* la prosopopée dans le *Contre Rufin, I*, aux v. 45-65, quand Allecto prend la parole et enjoint aux Furies de bouleverser la paix du monde :

Claud. *ruf.* 1, 43-49 : (...) *Tunc corde sub imo  
inclusam rabidis patefecit uocibus iram :*

*"Sicine tranquillo produci saecula cursu,  
sic fortunatas patiemur uiuere gentes ?*

*Quae **noua corrumpit** nostros **clementia mores** ?*

*Quo **rabies** innata perit ? Quid inania prosunt  
uerbera ? Quid facibus nequiquam cingimur atris ? (...)"*

« Alors, avec des cris de rage, elle a découvert la colère enfermée au fond de son cœur : "Souffrirons-nous que la course des siècles s'étire ainsi paisiblement, que les nations vivent ainsi dans le bonheur ? Quelle bonté sans précédent corrompt nos mœurs ? Où s'est perdue notre fureur innée ? Et à quoi bon des fouets inactifs ? Pourquoi nous ceindre en vain de torches noires ? (...)" »

Dès les premiers vers de sa harangue, on pense au ton du satiriste, au vocabulaire moral de la satire et à ses questions rhétoriques indignées.

---

<sup>11</sup> À double titre : parce que la prosopopée d'Allecto prend des accents satiriques de par son ton indigné et son lexique moral, et parce que les paroles des Furies vont être l'objet d'une reprise polémique de la part du poète.

Mais ici tout est inversé, et ce n'est pas la perspective morale, mais la *rabies* qui est recherchée : l'indignation, loin d'être au service de la réforme des mœurs, sert ici l'appel au crime. Alors que le lexique et le ton pourraient inviter le lecteur à penser à la *uox indignata* du poète, Claudien déjoue cette association pour montrer en réalité à quel point la fureur de Rufin, jouet des Furies, est scandaleuse. Comme les satiristes, et particulièrement Juvénal, qui mettent volontiers en scène la colère excessive pour en montrer les limites, Claudien nous montre ici un exemple de fureur débridée : c'est ce sur quoi insiste la formule liminaire.

C'est ensuite Mégère qui prend la parole, et, en décrivant la jeunesse de Rufin comme le poète épideictique décrit celle de son sujet, telle un double de Claudien quand il célèbre Honorius et Stilicon, elle préfigure la description que le poète fera du tyran, et notamment à la fin de l'extrait, quand elle insiste sur son côté insatiable :

Claud. *ruf.* 1, 85-111 : *Quae tunc horisonis effatur talia dictis :*

*"Signa quidem, o sociae, diuos attollere contra  
nec fas est nec posse reor ; sed laedere mundum  
si libet et populis commune intendere letum,  
**est mihi prodigium cunctis inmanius hydris,  
tigride mobilius feta, uiolentius Austris,  
acrius Harp<y>iis, flauis incertius undis,  
Rufinus**, quem prima meo de matre cadentem  
suscepi gremio. Paruus reptauit in isto  
saepe sinu teneroque per ardua colla uolutus  
ubera quaesiuit fletu, linguisque trisulcis  
mollia lambentes finxerunt membra cerastae.  
Meque etiam tradente dolos artesque nocendi  
**edidicit simulare fidem** sensusque minaces  
protegere et blando fraudem praetexere risu,  
plenus saeuitiae lucrique cupidine feruens.  
**Non Tartesiacis illum satiaret harenis  
tempesta pretiosa Tagi, non stagna rubentis  
aurea Pactoli. Totumque exhauserit Hermum,  
ardebit maiore siti.** (...)*

(...) *Nec plus sermone morabor :*

*solus habet scelerum quicquid possedimus omnes. (...)"*

« Elle tient alors ce discours, dont les mots sonnent l'épouvante : "Lever les étendards, mes alliées, contre les dieux n'est à mon sens ni permis ni possible ; mais s'il vous plaît d'agresser le monde et d'étendre un trépas commun sur les peuples, j'ai un monstre plus prodigieux que toutes les hydres, plus prompt que la tigresse mère,

plus violent que les Austers, plus vif que les Harpyes, plus incertain que l'onde limoneuse, Rufin : sur mon giron, je l'ai recueilli la première du ventre de sa mère. Petit, il a souvent rampé sur ce sein et, avec de tendres pleurs, roulant jusqu'à mon cou, il a recherché mes mamelles ; avec leur langue à triple dard, mes cérastes en le léchant ont façonné ses membres doux, et je lui ai transmis aussi la ruse et l'art de nuire : il a appris à simuler la bonne foi, à couvrir les menaces de ses pensées, à abriter sa fraude derrière un sourire flatteur ; bouillonnant d'un désir de lucre, il regorge de cruauté. Ni, dans les sables de Tartesse, la riche tempête du Tage, ni les flots d'or du rougeoyant Pactole ne sauraient le rassasier. Qu'il avale l'Hermus entier, il brûlera d'une plus grande soif. (...) Je n'en dirai pas davantage : il a, à lui seul, tous les crimes que nous rassemblons à nous toutes. (...)" »

Si elle vante ainsi les « qualités » de Rufin, c'est parce qu'il est la créature parfaite qui doit répondre à l'appel lancé par *Allecto*. On voit ici la perversion des stratégies du panégyrique mise au service de l'invective, telle que la décrit P. James (1998 : 164) :

« The perversion of panegyric techniques is a strategy of invective strikingly illustrated here with the description of the enemy's wet-nursing. »

Mégère reprend effectivement certains des *κεφάλαια* attendus dans un discours encomiastique, si l'on suit les préceptes des rhéteurs<sup>12</sup> : *γένεσις, ἀνατροφή, παιδεία, ἐπιτηδεύματα* ; néanmoins, ce qu'on lit ici est l'éloge d'un personnage détestable prononcé par un personnage tout aussi détestable. Mégère fait de Rufin le pire de tous les monstres, et, ce faisant, elle annonce ce que l'on trouvera à son propos dans la bouche du poète. En effet, c'est ce qu'exprimeront aussi les apostrophes de la *uox poetae* aux archétypes de la cruauté surpassés par Rufin, ses questions rhétoriques, et ses comparaisons avec les figures du serpent ou de la tigresse :

Claud. *ruf.* 1, 236-237 : (...) *Pro saeuior ense  
parcendi rabies concessaque uita dolori !*

« Ah ! rage d'épargner plus cruelle qu'un coup d'épée, vie concédée à la douleur ! »

Claud. *ruf.* 1, 254-256 : ***O mites Diomedis equi, Busiridis arae  
clementes ! Iam Cinna pius, iam Spartace lenis***

<sup>12</sup> Voir notamment le traité *Περὶ ἐπιδεικτικῶν* attribué à Ménandre, qui établit la liste des *κεφάλαια* attendus dans le *βασιλικὸς λόγος* (II, 369-376).



*Rufino collatus eris ! (...)*

« O doux chevaux de Diomède ! Autels cléments de Busiris !  
Dorénavant, comparé à Rufin, Cinna, tu seras pieux, et toi, Spartacus,  
tendre ! »

Claud. *ruf.* 1, 287-288 : (...) *tuque, o compressa matre rebellis  
non ultra Libyae fines, Antaeae, nocebas (...)*

« (...) et toi qui reprenais la lutte en étreignant ta mère, tu ne nuisais,  
Antée, pas au-delà des frontières de la Libye (...) »

Claud. *ruf.* 1, 226-228 : *Quae sic Gaetuli iaculo percussa leaena  
aut Hyrcana premens raptorem belua Parthum  
aut serpens calcata furit ? (...)*

« Quelle lionne transpercée par le javelot d'un Gétule ou quelle bête  
d'Hyrcanie pressant un Parthe ravisseur, quel serpent écrasé se  
déchaînent ainsi ? »

Claud. *ruf.* 1, 249-253 : (...) *Quis prodere tanta relatu  
funera, quis caedes possit deflere nefandas ?  
Quid tale immanes unquam gessisse feruntur  
uel S[c]inisi Isthmiaca pinu uel rupe profunda  
Sciron uel Phalaris tauro uel carcere Sylla ?*

« Qui pourrait rapporter de telles morts, qui pourrait pleurer ces morts  
impies ? Qu'ont jamais fait de tel les monstres de la tradition comme  
Sinis sur l'isthme avec son pin, Sciron et son rocher à pic, Phalaris  
avec son taureau, Sylla et ses cachots ? »

Or il est particulièrement important que les arguments utilisés par la Furie dans un sens positif – selon son propre système de valeurs – soient repris à l'identique en un sens négatif par le poète, invalidant ainsi de son *auctoritas* propre la parole de son personnage. En louant chez lui tous ses défauts et tous ses crimes, Mégère fait de Rufin un éloge paradoxal, que le poète reprend en écho pour le renverser.

### 2.1.2. L'indignation légitime de la Vertu

La première adresse du poète à Rufin, sous la forme de l'apostrophe *uesane*, se voit alors complètement justifiée par les prosopopées qui précèdent, particulièrement avec l'insistance sur le thème de la soif insatiable :

Claud. *ruf.* 1, 196-199 : *Quo uesane ruis ? Teneas utrumque licebit  
Oceanum, laxet rutilos tibi Lydia fontes,  
iungantur solium Croesi Cyrique tiarae,*

*nunquam diues eris, nunquam satiabere quaestu.*

« Insensé, où cours-tu ? Quand tu possèderais les deux Océans, quand pour toi la Lydie ouvrirait ses sources d'or, quand tu joindrais le trône de Crésus à la tiare de Cyrus, tu ne seras riche jamais, jamais rassasié de gains. »

Ici, la présence du discours direct des personnages s'interrompt, et la *rabies* d'Allecto, qui bouleverse toutes les valeurs communes – la paix, le bonheur, la clémence – cède alors le pas à une indignation bien plus légitime : le poète prend le masque du satiriste, celui qui subordonne la colère à l'ordre moral, pour dépeindre et dénoncer l'ascension de Rufin.

La prosopopée réapparaît tout à la fin, alors même que le poète, lui, s'efface et se limite à l'énonciation à la troisième personne. La dernière occurrence de la figure, la réponse de la Justice à Mégère par laquelle elle lui prédit sa défaite grâce à l'avènement d'Honorius, permet de retrouver l'ordre normal, celui selon lequel c'est Mégère qui est qualifiée de *demens* – comme le poète invectivait Rufin par l'apostrophe *uesane* :

Claud. *ruf.* 1, 368 : *Diva refert : "Non ulterius bacchabere demens. 372-374 : Iamque aderit laeto promissus Honorius aevo, nec forti genitore minor nec fratre corusco, qui subiget Medos et cuspide proteret Indos. (...)"*

« La déesse répond : "Ta folle bacchanale n'ira pas plus avant. (...) Voici que va venir Honorius, promis à un temps de bonheur. Il n'est inférieur ni à son vaillant père ni à son frère éblouissant. Il soumettra le Mède et de son dard terrassera l'Indien. (...)" »

La figure énonciatrice, une entité représentant le Bien, garantit la validité de la parole du poète. Par l'évocation de la venue d'Honorius, elle recrée l'âge d'or, dans un passage sur lequel se clôt le livre, et qui s'accorde parfaitement avec les vues que le poète a pour Rome pourvu que le Prince accepte de se conformer à ses conseils. Stilicon, lui, est absent, bien que ce soit la victoire dont il a été l'artisan qui est évoquée : c'est le poète qui s'est chargé de son éloge, la Justice s'occupant du Prince.

Ainsi, dans le livre I du *Contre Rufin*, les passages d'interlocution pris en charge par le poète sont encadrés par quatre passages de prosopopées au début, qui mettent Rufin en relation avec les puissances infernales, et quatre passages de prosopopées à la fin, qui s'intéressent au salut de Rome sur le plan divin, le poète se chargeant entre les deux épisodes de blâmer Rufin – essentiellement à la troisième personne – et de louer Stilicon. C'est ce que montre le tableau suivant :

v.45-65	Allecto aux Furies
v.86-115	Mégère aux Furies
v.140-161	Mégère à Rufin
v.170-171	Rufin à Mégère
<b>Disparition du discours direct des personnages</b>	
v.334-339	Stilicon à Mars
v.342-348	Mars à Bellone, à Terreur et à Épouvante
v.357-367	Mégère à la Justice
v.368-387	Réponse de la Justice à Mégère

Cette composition appuie l'idée selon laquelle la voix des personnages sert de relais à celle du poète : chacune a un domaine bien défini, et c'est par un système d'échos que se crée le sens du poème et que le propos du poète se voit légitimé.

## **2.2. Rufin serviteur du chaos face à Stilicon, l'homme de l'unité, dans le *Contre Rufin*, II**

Ce qui se joue au livre II du *Contre Rufin* par l'intermédiaire de l'utilisation de la prosopopée, c'est un affrontement entre Rufin et Stilicon d'une part, et la mise en scène des relations entre Rufin, Stilicon, et les Romains qui parlent par la bouche de leurs soldats d'autre part. Claudien entend montrer par là que Rufin est une force de discorde, tandis que Stilicon est l'homme de l'unité : le livre II peint la gestion effroyable de l'Orient par Rufin qui l'expose aux menaces barbares, ses actions en sous-main visant à empêcher Stilicon de les contenir, et enfin la révolte des légions orientales contre Rufin et sa mise à mort par ses propres soldats.

### 2.2.1. Rufin : une parole qui s'autodétruit

Le début du livre II nous donne à entendre les propos que Rufin se tient à lui-même, et il répond parfaitement à ce que Mégère annonçait au livre I :

*Claud. ruf. 2, 11-14 : Haec etiam secum : "Quanam ratione tuebor spem uitae fragilem ? Qua tot depellere fluctus arte queam ? Premor hinc odiis, hinc milite cingor. Heu quid agam ? (...)"*

« Il se disait aussi : "Par quel moyen vais-je sauver mon frêle espoir de vie ? Par quel expédient pourrai-je repousser toutes ces vagues ?

La haine ici me presse ; là les soldats m'entourent. Que faire, hélas ? (...)" »

Comme le prescrit la *Rhétorique à Hérennius* (voir 1.2), ses paroles contribuent ainsi à la construction du personnage de Rufin, dont la lâcheté éclate ici. La prosopopée qui suit, celle de la population de Constantinople, lui répond et montre la révolte qui gronde contre lui :

Claud. *ruf.* 2, 88-92 : (...) "*Quonam usque feremus exitiale iugum ? Durae quis terminus unquam sortis erit ? Quis nos funesto turbine rerum aut tantis soluet lacrimis, quos barbarus illinc, hinc Rufinus agit, quibus arua fretumque negatur ? (...)*"

« "Jusqu'où supporterons-nous donc ce joug fatal ? Y aura-t-il jamais de terme au sort cruel ? Qui nous libèrera du tourbillon funeste, de tant de pleurs ? D'un côté le barbare et de l'autre Rufin nous presse : on nous dénie et la terre et la mer ! (...)" »

Les questions rhétoriques du peuple auquel Claudien donne la parole ne sont plus des marques d'indécision, comme elles l'étaient dans la bouche de Rufin, mais d'indignation, comme le sont celles qu'emploie le poète lui-même, et elles amènent à un appel à l'aide lancé à Stilicon. C'est alors que Rufin a l'audace de renvoyer à Stilicon les reproches qui le caractérisent lui-même, dans son discours à Arcadius :

Claud. *ruf.* 2, 143-147 : (...) et Arcadium ***mixto terrore*** *precatur* : "*Per fratris regale iubar, per facta parentis aetherii floremque tui deprecor aevi, eripe me gladiis ; liceat Stilichonis iniquas euitare manus. (...)*

151-158 : (...) *Vnde cruoris ista sitis ? Geminum caeli sibi uindicat axem et nullum uult esse parem. Succumbere poscit cuncta sibi : regit Italiam Libyamque coercet ; Hispanis Gallisque iubet ; non orbita solis, non illum natura capit. Quascumque parauit hic Augustus opes et quas post bella recepit, solus habet ; possessa semel nec reddere curat. (...)*"

« (...) et prie Arcadius en y mêlant de la terreur : "Par l'éclat royal de ton frère, par les hauts faits de ton père céleste, par la fleur de ton âge, je t'en supplie, arrache-moi aux glaives ; permets-moi d'éviter les mains injustes de Stilicon. (...) D'où vient pareille soif de sang ? Il revendique pour lui les deux pôles du ciel et ne veut pas d'égal. Il exige que tout plie devant lui : il régite l'Italie et contient la Libye ; aux

Espagnols, aux Gaulois il commande et ni l'orbite du soleil ni la nature ne le tient. Toutes les forces que l'Auguste a préparées ici, celles qu'il a reçues après les guerres, il les possède seul et il ne songe à rendre ce qu'une fois il a acquis." »

Néanmoins, la formule qui introduit ce discours enlève à Rufin tout crédit. Claudien donne la parole au camp hostile à Stilicon, et présente les accusations dont il est victime de la part de l'Orient. Il ne le fait même pas en son nom propre, mais bien dans une prosopopée, supprimant par là tout intermédiaire qui pourrait biaiser ce compte rendu – en orientant toutefois notre lecture par la formule d'introduction *mixto terrore* : il multiplie les voix et les points de vue d'où émane la critique, en les faisant converger tous vers la cible Rufin. Bien plus, la manière dont le portrait de Stilicon par Rufin est inscrit au cœur d'un réseau d'échos reliant les passages d'interlocution les uns aux autres fait qu'il est immédiatement dénué de tout crédit – cet usage s'inscrit dans celui décrit par Quintilien quand il décrit comment saper l'autorité d'un adversaire en lui faisant tenir des propos invraisemblables (voir 1.2). Et c'est d'ailleurs Mégère elle-même qui l'avait défini par son hypocrisie, au livre I :

Claud. *ruf.* 1, 97-99 : *Meque etiam tradente dolos artesque nocendi edidicit simulare fidem sensusque minaces protegere et blando fraudem praetexere risu (...)*

« (...) et je lui ai transmis aussi la ruse et l'art de nuire : il a appris à simuler la bonne foi, à couvrir les menaces de ses pensées, à abriter sa fraude derrière un sourire flatteur (...) »

### 2.2.2. Stilicon : la voix de la communauté

Au discours de Rufin où l'indignation sonne faux répond celui de Stilicon aux v. 206-219<sup>13</sup>. Celui-ci met en cause les dieux qui laissent

---

<sup>13</sup> Claud. *ruf.* 2, 206-219 : « "Numina Romanis nondum satiata ruinis, / si iuuat imperium penitus de stirpe reuelli, / uno si placuit deleri saecula lapsu, / si piget humani generis, prorumpat in arua / libertas effrena maris uel limite iusto / deuius errantes Phaeton confundat habenas. Cur per Rufinum geritur ? Procumbere mundum / hoc auctore pudet. Mediis reuocamur ab armis. / Pro dolor ! Et strictos deponere cogimur enses. / Vos, arsurae urbes perituraeque moenia, testor : / cedo equidem et miserum permitto casibus orbem. / Flectite signa, duces. Redeat iam miles Eous. / Parendum est. Taceant litui. Prohibete sagittas, / parcite contiguo (Rufinus praecipit !) hosti." »

« "Divinités qui n'êtes pas encor rassasiées par les ruines romaines, s'il vous plaît d'arracher l'empire au fond de ses racines, s'il vous agrée d'anéantir le siècle en une seule chute, si le genre humain vous déplaît, que s'élançe sur les guérets la mer libérée de ses freins, que Phaéton quitte la juste route et se mette à errer en mélangeant ses rênes. Pourquoi se servir de Rufin ? Le monde a honte de tomber à cause de cet homme. On nous rappelle au milieu du combat. Quelle douleur ! On nous force à poser des épées

Rome souffrir des pires fléaux. Cette fois-ci, son indignation est légitime, alors que celle d'Allecto au livre I était présentée comme excessive et immorale : le poète introduit ses paroles en le décrivant comme *indignatus* au v. 204, et le place par là dans la lignée de la juste indignation d'un Juvénal (*Facit indignatio uersum...*) :

Claud. *ruf.* 2, 204-205 : (...) Tandem **indignatus** ad astra extollit palmas et **ab imo pectore** fatur : (...)

« Enfin, indigné, il lève les mains au ciel et dit du tréfonds de son cœur : (...) »

Rufin et Stilicon se retrouvent d'ailleurs dans la même attitude de prière, mais celle du premier est *mixto terrore*, celle du second est *ab imo pectore*. La réponse qui va suivre, celle de l'armée, arrive ainsi tout naturellement :

Claud. *ruf.* 2, 384-388 : (...) *Vox desuper ingens infremuit : "Nobis etiam, **deterime**, nobis sperasti famulas inponere posse catenas ? Vnde redi nescis ? Patiarne audire satelles, qui leges aliis libertatemque reduxi ? (...)"*

« D'en haut une voix gronde, énorme : "À nous aussi, vaurien, tu espéras pouvoir nous imposer les chaînes de l'esclave ? Tu ne sais d'où je viens ? Vais-je supporter d'être nommé sbire, après avoir rendu à d'autres les lois avec la liberté ? (...)" »

Elle assène à Rufin une nouvelle attaque à tonalité satirique : appelé *deterime* et objet de questions rhétoriques indignées, Rufin se voit opposer les souvenirs de la grandeur de Rome, tout comme le poète les lui oppose en faisant de Stilicon leur digne héritier. Et c'est alors que ses soldats le mettent en pièces.

### 2.2.3. Le jugement de Minos

Enfin, c'est Minos, une divinité d'en bas comme celles qui ont ouvert l'invective, mais incarnant la justice par excellence, qui condamne définitivement Rufin, en accumulant contre lui dans le long réquisitoire des v. 498-527 sur lequel s'achève le livre II les injures que lui avait épargnées, au livre I et plus encore au livre II, le poète :

---

dégaînées. Je vous prends à témoin, villes vouées au feu, murs promis à la mort : oui, je m'en vais, j'abandonne aux malheurs ce misérable monde. Chefs, tournez vos drapeaux. Que reparte à l'instant le soldat d'Orient. Il nous faut obéir. Que les trompes se taisent. Ôtez vos flèches et épargnez l'ennemi à votre portée : Rufin l'ordonne !" »

Claud. *ruf.* 2, 498-504 : *"Huc superum **labes**, huc insatiabilis auri proluuies pretioque nihil non ause parato, quodque mihi summum scelus est, huc **inprobe** legum uenditor, Arctoi stimulator **perfide** Martis, cuius ob innumeras strages angustus Auerni iam sinus, et plena lassatur portitor alno !*

*Quid **demens** manifesta negas ? (...)"*

« "Ici, fléau du monde supérieur, ici, flux d'or insatiable, toi qui as tout osé pour te procurer un salaire, ici, vendeur véreux des lois, ce qui pour moi est le comble du crime, perfide qui as excité les peuples de l'Ourse à la guerre : par tes innombrables massacres, le golfe de l'Averne est désormais étroit ; son portier est lassé de voir sa barque pleine ! Pourquoi nies-tu l'évidence, insensé ?" »

Ce dernier nous ayant montré qu'il avait surpassé tous les monstres, Minos le condamne tout naturellement à endurer aux Enfers tous les supplices.

### **2.3. Le *Contre Rufin*, ou comment créer une critique légitime et efficace**

C'est ainsi la mise en scène du discours direct des personnages, par ses effets de réponses, d'échos et d'oppositions, entre les passages d'interlocution des personnages mais aussi entre ces derniers et ceux émanant du poète, qui crée la critique, et non la seule critique frontale du poète, qui se fait extrêmement discrète pour un poème d'invective. On comprend dès lors les proportions d'interlocution inattendues du *Contre Rufin*, qui contient étonnamment peu de passages d'interlocution du poète pour une invective :

#### **Proportions d'interlocution du poète et des personnages dans le *Contre Rufin* :**

*Contre Rufin*, I : - interlocution du poète = 11% du total des vers, dont deux occurrences adressées à Rufin

- interlocution des personnages = 27% du total des vers

*Contre Rufin*, II : - interlocution du poète = 5% du total des vers, dont aucune occurrence adressée à Rufin

- interlocution des personnages = 29% du total des vers

Les personnages se font les relais de la voix du poète, en adoptant d'ailleurs bien souvent le masque du satiriste que lui-même arbore parfois. Le recours aux figures divines en tant que figures énonciatrices n'est donc pas un simple ornement rhétorique, mais il est porteur de sens. Le combat entre Rufin et Stilicon est présenté comme la traduction terrestre d'un affrontement cosmique. Claudien ne se contente donc pas seulement de célébrer la mort du tyran : il lui faut persuader l'assemblée qui l'écoute à Milan que l'Empire a couru sous son gouvernement un danger terriblement réel et menaçant. Pour cela, il confère à ses deux personnages principaux une dimension nouvelle : il s'agit de faire de Rufin un démon, serviteur du mal et du chaos, et du général vandale Stilicon un pur Romain, celui qui saura rallier tous ses concitoyens autour de lui. Et pour cela, il met à profit aussi bien les ressources de l'interlocution de la voix poétique que celles de l'interlocution des personnages.

### 3. LA VOIX DES PERSONNAGES ET LA VOIE DE STILICON : LA PROSOPOPÉE DE ROME DANS LE *CONTRE EUTROPE*, I

Tandis que Claudien éreinte Rufin après la chute et la mort de ce dernier, il écrit et prononce devant la cour à Milan le livre I du *Contre Eutrope* alors que le consul eunuque est toujours au pouvoir. Les stratégies qu'il va mettre à profit s'avèrent différentes, parce que les propos qu'il entend tenir sont particulièrement polémiques : au-delà d'Eutrope, c'est l'Orient tout entier qui est incriminé. Claudien entend mettre en cause tous ceux qui n'ont pas su l'empêcher de nuire, voire ceux qui ont aidé son arrivée au pouvoir : le principal reproche qu'il fait au Sénat de Constantinople, c'est, au-delà de son inertie et de son aveuglement volontaire, d'avoir admis qu'un eunuque soit consul, et d'avoir même facilité son ascension fulgurante<sup>14</sup>. C'est une mise en cause collective qu'il veut afficher, sans tomber toutefois dans une accusation frontale qui pourrait le faire apparaître comme un fauteur de discorde au sein de l'Empire. Car incriminer l'Orient, qui a offert le pouvoir à Eutrope,

---

<sup>14</sup> F. GARAMBOIS (2007) consacre une partie de son ouvrage *Les Invectives de Claudien : une poétique de la violence à la uituperatio aduersus suos*, et plus particulièrement aux attaques qu'a pu lancer Claudien contre la moitié orientale de l'Empire : contre l'Orient, qui affirme que la situation critique de l'Empire est à mettre au compte de Stilicon, Claudien met en cause des individus (Rufin, Gildon, Eutrope), mais aussi le peuple oriental dans son entier pour sa passivité.



est un exercice rendu délicat par son statut ambigu : il représente à la fois le camp hostile à Stilicon, et une moitié de l'univers romain. Il est donc périlleux pour le poète de l'accuser de manière directe, d'autant plus qu'il se trouve probablement des sympathies orientales dans son auditoire. Ainsi, si Eutrope est exclu de la communauté, l'Orient ne l'est pas, mais il est représenté comme « mineur » par rapport à l'Occident à qui doivent revenir les décisions. F. Paschoud (1967 : 148-149) explique ainsi l'originalité d'une telle vue, après avoir rappelé que pour la majorité des empereurs du IV<sup>e</sup> siècle, le centre de l'Empire est Constantinople, et non Rome :

« Ce qu'il vaut la peine de souligner à nouveau, c'est que, comme Stilicon, et contrairement à la majorité des empereurs du IV<sup>e</sup> siècle, Claudien voyait sans la moindre hésitation le centre et l'avenir de l'Empire non à Constantinople, mais à Rome. »

Dans le livre I du *Contre Eutrope*, l'usage de l'interlocution diffère par rapport à ce qu'on observe dans le *Contre Rufin* : le poète lui-même n'épargne pas Eutrope quand il use de l'interlocution. Le discours direct des personnages est en outre totalement absent jusqu'au v. 350, à une occurrence près. C'est de fait à la fin du poème qu'il prend toute sa place, en relayant de nouveau la voix poétique qui, elle, s'efface complètement après les v. 336-337. C'est à la dernière occurrence de discours direct d'un personnage que nous allons nous intéresser, autrement dit à la longue prosopopée de la figure d'autorité par excellence, Rome (v.391-513). Elle clôt le livre I du *Contre Eutrope*, et elle est prononcée alors que vient de se répandre la nouvelle de l'accession d'Eutrope au consulat. Rome s'y réjouit d'avoir Honorius comme empereur, et y déplore la nomination d'Eutrope ; dans ses dernières paroles, elle enjoint au Prince et à Stilicon de s'élever contre une telle ignominie. Cette prosopopée est d'autant plus intéressante qu'elle est marquée par des anomalies par rapport à l'usage attendu du discours direct, ce qui est remarquable si l'on pense que c'est ce passage qui clôt le livre.

### **3.1. L'apostrophe de Rome à elle-même**

On trouve dans cette prosopopée une apostrophe surprenante de Rome à Rome elle-même, tellement surprenante que certains traducteurs, comme M. Platnauer<sup>15</sup>, vont jusqu'à la supprimer, ou la lisent comme une apposition :

---

<sup>15</sup> M. PLATNAUER (1922 : 170) : « I, Rome, beg thee by thy life and triumphs... »

Claud. eut. 1, 435-449 : "(...) per te perque tuos obtestor **Roma**  
triumphos,

*nesciat hoc Thybris, numquam poscentibus olim  
qui dare Dentatis annos Fabiisque solebat.  
Martius eunuchi repetet suffragia campus ?  
Aemilios inter servatoresque Camillos  
Eutropius ? Iam Chrysogonis tua, Brute, potestas  
Narcissisque datur ? Natos hoc dedere poenae  
profuit et misero ciuem praeponere patri ?  
Hoc mihi Ianiculo positis Etruria castris  
quaesiit et tantum fluuio Porsenna remotus ?  
Hoc meruit uel ponte Cocles uel Mucius igne ?  
Visceribus frustra castum Lucretia ferrum  
mersit et attonitum tranauit Cloelia Thybrim ?  
Eutropio fasces adseruabantur adempti  
Tarquiniis ? (...)*

466-467 : *Linquite femineas **infelix turba** latebras,  
alter quos pepulit sexus nec suscipit alter. (...)*"

« "(...) Je t'en conjure, Rome, en ton nom et au nom de tes triomphes, que le Tibre ne connaisse pas cette honte, lui qui était habitué jadis à donner le consulat à des Dentatus, à des Fabius, qui ne le demandaient même pas ! Le Champ de Mars va-t-il être le théâtre du vote pour un eunuque ? Eutrope, au même rang que les sauveurs de la patrie, les Émile, les Camille ? Ta dignité, ô Brutus, ravalée au rang des Chrysogones, des Narcisses ? Est-ce là la récompense pour avoir condamné tes fils, et pour avoir préféré le devoir du citoyen à la douleur du père ? Est-ce là ce qu'ont voulu pour moi l'Étrurie avec son camp établi sur le Janicule, et Porsenna que le fleuve seulement tenait éloigné ? Est-ce pour cela que Coclès aura défendu le pont, et Mucius bravé la flamme ? Est-ce pour rien que la chaste Lucrece aura plongé le fer dans son sein, et que Clélie aura franchi à la nage le Tibre stupéfait ? Pour que les faisceaux arrachés aux Tarquins se retrouvent conservés par Eutrope ? (...) Quittez la retraite des femmes, misérable bande, vous que l'un des sexes repousse, et que l'autre n'accepte pas. (...)" »

Ces traducteurs inscrivent alors ce passage dans la continuité de l'adresse à Honorius qui précède, certes, mais qui semblait s'être interrompue depuis de nombreux vers, au moment de la disparition des marques de deuxième personne. Mais si l'on fait le choix de lire ici une apostrophe, on

entend à travers elle Rome qui peut s'adresser aux Romains, en leur enjoignant de se montrer dignes de leur passé glorieux : se superposent Rome en tant que figure allégorique et l'ensemble des Romains.

F. Paschoud explique de la manière suivante le rôle actif de Rome dans la poésie de Claudien, qui se manifeste entre autres, nous le voyons, par l'intermédiaire de la prosopopée :

« La Ville éternelle est pour Claudien une réalité si vivante que sans cesse il la personnifie ; nulle part, je pense, autant que dans son œuvre, on ne trouvera de si nombreuses prosopopées de la *dea Roma*. »<sup>16</sup>

Nous y voyons un autre intérêt : c'est aussi un moyen de faire parler les Romains et de s'arroger la plus grande figure d'autorité qui soit quand on s'adresse, précisément, aux citoyens de l'Empire romain. Pour donner toute la portée souhaitée à ce message, Claudien exploite avec talent la dimension potentiellement perlocutoire du langage<sup>17</sup>. À notre sens, le poète utilise un tel cas de délégation de parole pour entraîner un effet chez son destinataire : ici, il s'agit de créer un accord entre son public et lui-même. L'orateur épideictique a en effet besoin de désolidariser sa parole, à valeur absolue, du *hic et nunc* de sa personne et de l'occasion cérémonielle, de se dégager de toute marque d'engagement personnel, et de ne pas faire de son discours une opinion : sa stratégie consiste à montrer qu'il n'est qu'un porte-parole. Ce qu'il dit doit confirmer le consensus, et il doit créer cette adéquation avec ce qui est attendu de la part du public : il doit mettre en scène sa légitimité énonciative et manifester le lien entre son discours et celui qui serait celui de la communauté au nom de laquelle il parle. La parole de Claudien crée le discours que doivent tenir, selon lui, ses destinataires.

À partir de ce moment, Rome adopte le même ton que le poète. Elle ne se préoccupe pas de détruire la dignité d'Eutrope et de l'invectiver comme Minos pouvait invectiver Rufin : le poète s'en est déjà chargé en son nom propre. Mais elle en appelle à la réaction de ses citoyens, et pour ce faire, elle invoque, comme le poète quand il construit la figure de Stilicon, les grands héros de la Cité. Puis, quand elle se tourne vers les eunuques, ce n'est pas pour interpeller le seul Eutrope, mais bien leur *infelix turba*. Au-delà du combat du poète contre l'individu Eutrope, c'est une mise en garde contre les dangers potentiels de l'Orient tout entier

---

<sup>16</sup> F. PASCHOUD (1967 : 152). Sur les prosopopées de Rome dans l'œuvre de Claudien, voir également M. ROBERTS (2001 : 535-538).

<sup>17</sup> Cf. J. L. AUSTIN (1970).

qu'elle prononce – et l'on franchit un nouveau degré dans la teneur polémique du propos. Elle prend alors à témoin Honorius, *quater consul*, mais c'est surtout vers Stilicon qu'elle se tourne quand elle sollicite un secours concret :

Claud. *eut.* 1, 488-507 : "(...) *In crimen euntibus annis parce, **quater consul** : contagia fascibus, oro, defendas ignava tuis neu tradita libris omina uestitusque meos, quibus omne, quod ambit oceanus, domui, tanta caligine mergi calcarique sinas. Nam quae iam bella geramus mollibus auspiciis ? Quae iam conubia prolem uel frugem latura seges ? Quid fertile terris, quid plenum sterili possit sub consule nasci ? Eunuchi si iura dabunt legesque tenebunt, ducant pensa uiri mutatoque ordine rerum uiuat Amazonio confusa licentia ritu. Quid trahor ulterius ? **Stilicho**, quid uincere differs, dum certare pudet ? Nescis quod turpior hostis laetitia maiore cadit ? Piratica Magnum erigit, inlustrat seruilis laurea Crassum. Adnuis. Agnosco fremitum, quo palluit Eurus, quo Mauri Gildoque ruit. Quid Martia signa sollicitas ? Non est iaculis hastisque petendus : conscia succumbent audito uerbere terga. (...)"*

« "Toi qui as été quatre fois consul, épargne à ceux qui le seront à l'avenir cette infamie : protège de la souillure les faisceaux qui ont été à toi, je t'en conjure, et ne permets pas que des augures célébrés par la tradition et que les ornements qui sont miens, au nom desquels j'ai dompté chaque pays que baigne l'Océan, soient ainsi plongés dans les ténèbres et foulés aux pieds. Car quelles guerres mener dorénavant sous les auspices d'un eunuque ? Quelles unions désormais donneront une descendance, quelles moissons donneront du grain ? Quelle fertilité, quelle abondance pourraient naître du sol sous un consul frappé de stérilité ? Si les eunuques rendent la justice et sont maîtres des lois, que les hommes manient la quenouille, que, dans un monde dont l'ordre est renversé, ils vivent à la manière des Amazones et que l'on laisse libre cours à la confusion et à la licence ! Mais pourquoi me laisser entraîner plus loin ? Stilicon, pourquoi ajournes-tu ta victoire, en ayant honte de combattre ? Tu ne sais pas que, plus l'ennemi est vil, plus grande est la joie de l'abattre ? La guerre contre les pirates grandit Pompée, la victoire sur les esclaves illustre Crassus. Tu

consens. Je reconnais le grondement qui a fait pâlir d'effroi l'Eurus, et qui a mené à leur perte Gildon et les Maures. Mais pourquoi faire appel aux enseignes de Mars ? Point n'est besoin d'attaquer à coups de lances et de javelots : dès que retentira le claquement du fouet, on verra se courber les dos qui en ont l'habitude. (...)" »

Il s'agit rien moins que de prescrire à Honorius quelle doit être sa politique, en lui donnant Stilicon pour modèle. Et ce faisant, elle reprend à son compte des thèmes déjà abordés par le poète – le consulat d'un eunuque indigne de l'honneur de Rome et de son passé, la stérilité des eunuques et de toutes leurs actions, l'inversion des valeurs provoquée par l'accession d'un eunuque au consulat – mais aussi certaines de ses techniques – en retardant l'apostrophe, ce qui rend d'autant plus marquant le fait que ce n'est pas au secours d'Honorius qu'elle fait appel, et en accumulant les questions rhétoriques : elle est son porte-parole quand il s'agit de tenir des propos si irrévérencieux que la seule voix et la seule autorité du poète ne suffisent plus.

### 3.2. La célébration/anticipation de la geste de Stilicon

Les derniers vers du discours de Rome à la fin du livre I du *Contre Eutrope*, dépourvus de toute marque d'interlocution et présentant au contraire toutes les caractéristiques du récit, sont aussi à mentionner :

Claud. *eut.* 1, 508-513 : "(...) *ut Scythia post multos rediens exercitus annos,*

*cum sibi seruilis pro finibus obuia pubes  
iret, et arceret dominos tellure reuersos  
armatam ostensis aciem fudere flagellis :  
notus ab inceptis ignobile reppulit horror  
uulgus, et adductus sub uerbera torpuit ensis."*

« Ainsi, un jour, les Scythes revenaient après de longues années de guerre, quand une bande de jeunes esclaves vint à leur rencontre sur la frontière, et voulut empêcher leurs maîtres de regagner leur patrie : ils mirent en fuite cette horde armée en leur montrant le fouet. La terreur qu'ils en avaient les fit renoncer à leur honteuse entreprise, et l'épée apportée tomba devant la baguette. »

Si le procédé est particulièrement marquant, c'est parce que l'on est à la fin du passage d'interlocution, et même à la fin du poème : il n'y a plus rien qui rattache ce petit récit à la voix de Rome, et cela pourrait tout aussi bien être le poète qui a repris la parole pour conclure, nous faisant

retourner complètement au système épique de la narration impersonnelle. Par cette fin qui constitue donc une narration en miniature, Claudien met dans la bouche de Rome de quoi convaincre Stilicon de renverser Eutrope. Les *exempla* qui précèdent (Pompée, Crassus, et les propres victoires passées du général) sont là pour l'inciter à l'action, afin de se hisser à leur hauteur, puis l'épisode des Scythes, qui récapitule ce que doit être son action complète jusqu'à la destruction d'Eutrope, fait entrer dans le domaine de l'épopée sa geste avant même qu'elle ne soit accomplie. Ce petit récit vaut pour la campagne non faite de Stilicon comme compensation et comme prédiction de la campagne à réaliser. En l'évoquant au passé dans un récit absolu, détaché de toutes les circonstances de l'énonciation, et en alliant demande prospective et récit rétrospectif, Rome en crée la réalité, la réussite et la glorification bien mieux que si elle l'avait annoncée au futur et/ou en adressant cette annonce à Stilicon : son discours réalise son propre contenu. Le procédé rappelle la technique utilisée par le poète, quand il intègre dans ses passages d'interlocution des morceaux narratifs pour donner à son discours encomiastique le souffle de la voix épique. Cependant on voit ici une différence : le poète constate ce qui a été accompli, tandis que Rome prescrit ce qui doit l'être, depuis sa position légitime de figure d'autorité. Mais cette figure d'autorité est particulière : Rome, ce sont aussi les Romains, et quand elle prescrit à Stilicon l'action qu'il doit mener, en faisant comme s'il l'avait déjà effectuée, c'est à travers elle Claudien qui prescrit aux Romains la position qu'ils doivent tenir, en faisant comme s'ils la tenaient unanimement. Ainsi, le propos du poète se voit, *a posteriori*, confirmé, et une fois encore l'autorité du poète se voit confirmée par l'*auctoritas* de Rome.

#### 4. CONCLUSION

Ainsi, nous voyons au travers de cette étude que les prosopopées sont le support d'effets de structure et de réponses : les personnages confirment ou complètent ce que dit le poète lui-même, selon le degré d'irrévérence du contenu. Les échos se créent au travers de la reprise des idées, mais aussi de certains procédés : nous avons pu voir que les traits caractéristiques de l'interlocution du poète chez Claudien se retrouvent également dans la bouche des personnages, appuyant par là leur fonction de relais de la *uox poetae*. S'il est vrai que leurs répliques peuvent sembler très déclamatoires, et que les personnages n'entretiennent pas de vraies conversations, il nous semble que leurs passages de discours direct

dialoguent entre eux, et dialoguent avec les passages d'interlocution du poète. De fait, les particularités de la prosopopée chez Claudien peuvent s'expliquer par le fait qu'ils représentent, plus qu'une simple mise en scène des personnages conversant entre eux, le résultat d'un déplacement de la parole du poète. Le sens provient alors des échos entre les discours des personnages, les événements, et les réactions du poète, et c'est au lecteur qu'incombe le soin de reconstituer le sens de l'œuvre, même si apparemment l'ensemble forme une suite parfois décousue. Nous lisons ainsi les passages de discours direct des personnages comme une invitation à modifier la lecture de l'œuvre politique de Claudien : à la lecture linéaire doit se superposer une lecture tabulaire, qui va l'enrichir.

On le voit, la délégation de parole devient très importante dans le discours épideictique – ici dans l'invective : elle ouvre sur la *parrhêsia*, parce qu'elle masque la parole du poète. On ne sait plus qui dit « je » : il faut se demander si l'on entend le poète derrière les personnages, ou s'il s'efface complètement derrière eux en ne se portant garant que des paroles prononcées en son nom propre. La question se pose d'autant plus que les délégations sont multiples : plus il délègue sa parole, plus son auctorialité se dilue. Si l'on doit entendre le poète derrière les personnages, on doit décider si c'est bien le cas derrière *tous* les personnages : peut-on vraiment lui faire assumer le discours d'un Rufin, par exemple ? Mais, si l'on part du principe qu'il ne se trouve pas derrière tous les personnages qu'il fait parler, il convient de déterminer au nom de quoi on décide de l'identité des personnages qui lui servent de porte-parole. C'est au lecteur de faire ce choix, et c'est donc à lui de l'assumer. Le fait que le poète mette sa critique à distance par le biais de ses personnages est bien compréhensible : les cibles romaines de Claudien sont nommées, légitimes, et elles occupent de hautes positions dans l'État. Si les discours peuvent avoir une fonction compensatoire, en remplaçant par exemple un combat qui n'a pas eu lieu, ils peuvent aussi être employés pour suppléer à l'absence de paroles qui ne peuvent pas être tenues<sup>18</sup>.

---

<sup>18</sup> Il nous faut toutefois nuancer quelque peu cette idée : si l'autorité du poète se dilue et que sa voix se diffracte dans celle de ses personnages, le propos polémique est tout de même bien exprimé. La disparition des traces de l'existence de Claudien après la récitation de l'audacieux *Panégyrique pour le sixième consulat d'Honorius* en 404 (nous suivons ici la chronologie proposée par A. Cameron : voir 1.1) pourrait bien être un indice du fait qu'il serait allé trop loin dans l'irrévérence, malgré les précautions qu'il a prises, et qu'il en a payé le prix – à moins bien sûr qu'il ne soit mort de mort naturelle.

## RÉFÉRENCES

*Hyperdonat* – Collection d'éditions numériques de commentaires anciens avec traduction, commentaire et annotation critique, B. Bureau, C. Nicolas & M. Ingarao (éds.), accédé en ligne le 28/10/2014, à <http://hyperdonat.tge-adonis.fr>.

ACHARD, Guy, 1989, *Rhétorique à Hérennius*, Paris, Les Belles Lettres.

ANDERSON, William S., 1970, « Anger in Juvenal and Seneca », *California Studies in Classical Antiquity*, 3, 1-34.

AUSTIN, John L., 1970, *Quand dire c'est faire. How to Do Things with Words*, G. Lane (trad.), Paris, Éditions du Seuil.

BARATIN, Marc, 2003, « La polémique et les traités de rhétorique dans l'Antiquité romaine », in G. Declercq, M. Murat & J. Dangel (éds.), *La Parole polémique*, Paris, Honoré Champion, 255-262.

CAMERON, Alan, 1970, *Claudian. Poetry and Propaganda at the Court of Honorius*, Oxford, Clarendon Press.

CHARLET, Jean-Louis, 2000, *Claudien. Œuvres complètes*, t. 2 (première et deuxième parties), Paris, Les Belles Lettres.

COUSIN, Jean, 1978, *Quintilien. Institution oratoire*, t. 5, livres VIII-IX, Paris, Les Belles Lettres.

GARAMBOIS, Florence, 2007, *Les Invectives de Claudien : une poétique de la violence*, Bruxelles, Latomus.

JAMES, Paula, 1998, « *Taceat superata uetustas* : Living Legends in Claudian's *In Rufinum* 1 », in M. Whitby (éd.), *The Propaganda of Power. The Role of Panegyric in Late Antiquity*, Leyde ; Boston ; Cologne, Brill, 151-175.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1980, *L'Énonciation : de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.

LONG, Jacqueline, 1996, *Claudian's In Eutropium : Or How, When and Why to Slander a Eunuch*, Chapel Hill ; Londres, University of North Carolina Press.

MAROUZEAU, Jean, 1942, *Térence. Comédies*, t. 1, Paris, Les Belles Lettres.



PASCHOD, François, 1967, *Roma aeterna : études sur le patriotisme romain dans l'Occident latin à l'époque des grandes invasions*, Neuchâtel, Institut Suisse de Rome.

PERNOT, Laurent, 1993, *La Rhétorique de l'éloge dans le monde gréco-romain*, 2 t., Paris, Institut d'Études Augustiniennes.

PLATNAUER, Maurice, 1922, *Claudian*, 2 t., Cambridge ; Londres, Harvard University Press.

ROBERTS, Michael, 2001, « Rome Personified, Rome Epitomized : Representations of Rome in the Poetry of the Early Fifth Century », *The American Journal of Philology*, 122, n°4, 533-565.

ROSIER, Laurence, 1999, *Le Discours rapporté. Histoires, théories, pratiques*, Paris ; Bruxelles, Duculot.

RUSSEL, Donald A. & WILSON, Nigel G., 1981, *Menander Rhetor*, Oxford, Clarendon Press.

SERBAT, Guy (dir.), 1996, *Grammaire fondamentale du latin. Tome IV : L'emploi des cas en latin. Volume 1 : Nominatif, Vocatif, Accusatif, Génitif, Datif*, Paris ; Louvain, Peeters.

## INDEX LOCORUM

- Claudien, *Contre Rufin*, I, 43-49 : 2.1.1
- Claudien, *Contre Rufin*, I, 85-111 : 2.1.1
- Claudien, *Contre Rufin*, I, 97-99 : 2.2.1
- Claudien, *Contre Rufin*, I, 196-199 : 2.1.2
- Claudien, *Contre Rufin*, I, 226-228 : 2.1.1
- Claudien, *Contre Rufin*, I, 236-237 : 2.1.1
- Claudien, *Contre Rufin*, I, 249-253 : 2.1.1
- Claudien, *Contre Rufin*, I, 254-256 : 2.1.1
- Claudien, *Contre Rufin*, I, 287-288 : 2.1.1
- Claudien, *Contre Rufin*, I, 368 : 2.1.2
- Claudien, *Contre Rufin*, I, 372-374 : 2.1.2
- Claudien, *Contre Rufin*, II, 11-14 : 2.2.1
- Claudien, *Contre Rufin*, II, 88-92 : 2.2.1
- Claudien, *Contre Rufin*, II, 143-147 : 2.2.1
- Claudien, *Contre Rufin*, II, 204-205 : 2.2.2
- Claudien, *Contre Rufin*, II, 206-219 : 2.2.1
- Claudien, *Contre Rufin*, II, 384-388 : 2.2.2
- Claudien, *Contre Rufin*, II, 498-504 : 2.2.3
- Claudien, *Contre Eutrope*, I, 435-449 : 3.1
- Claudien, *Contre Eutrope*, I, 466-467 : 3.1
- Claudien, *Contre Eutrope*, I, 488-507 : 3.1
- Claudien, *Contre Eutrope*, I, 508-513 : 3.2